



Aux porteurs de parts de

21 juillet 2025

FNB D'ETHEREUM CI GALAXY

(le « FNB »)

Madame, Monsieur,

Assemblée extraordinaire – Proposition de mise en œuvre des frais de service de mise en jeu

Une assemblée extraordinaire des porteurs de parts du FNB aura lieu le mercredi 20 août 2025, uniquement sous forme virtuelle (en ligne) par diffusion audio en direct sur le Web, à compter de 10 h (heure de Toronto) pour le FNB à l'adresse suivante : www.virtualshareholdermeeting.com/CIETHX2025 (l'« assemblée »).

En cas de reprise de l'assemblée concernant le FNB, le présent avis constituera l'avis de reprise de l'assemblée, qui se tiendra de la même manière et à la même heure le 22 août 2025.

Pour assister à l'assemblée, les porteurs de parts du FNB et les fondés de pouvoir dûment désignés doivent utiliser le lien pour l'assemblée et saisir leur numéro de contrôle à 16 chiffres figurant sur leur formulaire de procuration ou d'instruction de vote, selon le cas, ou fournir leur numéro d'identification de mandataire à 8 caractères, selon le cas. Les participants devront disposer d'un appareil doté d'une connexion Internet tel qu'un ordinateur, une tablette ou un téléphone cellulaire pour pouvoir accéder au site Web de l'assemblée. Le site Web de l'assemblée est compatible avec tous les navigateurs et appareils dotés de la dernière version des plugiciels applicables. Veuillez vous assurer que vous disposez d'une connexion Internet fiable, de préférence à haut débit, pour participer à l'assemblée.

L'assemblée sera tenue aux fins suivantes :

1. Mise en œuvre de la proposition relative aux frais de service de mise en jeu

Les porteurs de parts du FNB sont appelés à approuver la mise en œuvre de frais de service de mise en jeu payables au gestionnaire (les « **frais de service de mise en jeu** »), sous la forme d'une résolution jointe à l'annexe A, et prendre les autres mesures qui pourraient être nécessaires ou souhaitables pour donner effet à la résolution, comme il est décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 21 juillet 2025 (la « **circulaire** »).

2. Autres points à l'ordre du jour

Trancher toute autre question pouvant être dûment soumise lors de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci.

Nous avons fourni une description détaillée des questions devant être examinées à l'assemblée dans la circulaire. Le texte intégral de la résolution proposée autorisant les questions susmentionnées figure à l'annexe A de la circulaire. Veuillez lire la circulaire avant de voter.

Si la proposition pour le FNB en particulier ne reçoit pas l'approbation nécessaire des porteurs de parts, Gestion mondiale d'actifs CI (le « **gestionnaire** ») n'ira pas de l'avant avec la proposition.

Participation et exercice du droit de vote lors de l'assemblée en ligne

L'assemblée se déroulera uniquement sous forme virtuelle (en ligne). Les porteurs de parts du FNB et les fondés de pouvoir dûment nommés, quel que soit leur lieu géographique, pourront assister à webdiffusion de l'assemblée. Veuillez noter que seuls les porteurs de parts enregistrés et les fondés de pouvoir dûment désignés, munis de leur numéro de contrôle à 16 chiffres ou de leur numéro d'identification à 8 caractères, selon le cas, peuvent poser des questions et soumettre leur vote à l'assemblée.

Il appartient aux porteurs de parts de maintenir leur connexion pendant toute la durée de l'assemblée. Les porteurs de parts qui prévoient actuellement participer aux assemblées devraient envisager de soumettre leurs votes, leur formulaire de procuration ou leur formulaire d'instructions de vote à l'avance afin que leurs votes soient comptabilisés en cas de difficultés techniques.

Après l'assemblée, un rapport sur les résultats du vote sera déposé dans le Système électronique de documents, d'analyse et de recherche+ (« **SEDAR+** »).

Notification et accès et la circulaire

Nous avons recours à une procédure de notification et d'accès afin de réduire la quantité de papier que représentent les documents transmis aux fins de l'assemblée. Au lieu de recevoir une copie papier de la circulaire, vous recevez le présent avis décrivant la procédure à suivre pour accéder à la circulaire en ligne ou pour demander qu'une copie papier vous soit envoyée sans frais. Pour de plus amples renseignements sur la procédure de notification et d'accès, veuillez communiquer avec le gestionnaire du FNB au 1-800-792-9355 ou par courriel à servicefrancais@ci.com.

La circulaire, le présent avis et les autres documents relatifs aux assemblées sont disponibles en version électronique aux adresses suivantes :

- www.ci.com
- www.sedarplus.ca

Les documents pourront être consultés sur notre site Web pendant un an après la date du présent avis.

Obtention d'une copie papier de la circulaire

Les porteurs de parts du FNB peuvent demander qu'une copie papier de la circulaire leur soit remise, sans frais, en appelant au 1-800-792-9355 ou en envoyant un courriel à servicefrancais@ci.com. Si vous souhaitez recevoir une copie papier de la circulaire avant la date limite pour transmettre votre procuration, soit 10 h (heure de Toronto) le 18 août 2025, vous devez tenir compte du délai de trois (3) jours ouvrables accordé pour le traitement de votre demande ainsi que des retards possibles des envois par poste prioritaire et envoyer votre demande avant 17 h (heure de Toronto) le 4 août 2025. Avant le 20 août 2025, le gestionnaire fera en sorte de vous envoyer une copie de la circulaire dans un délai de trois (3) jours ouvrables après la réception de votre demande. Après le 20 août 2025, et pendant l'année qui suit la date du dépôt de la circulaire sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, une copie vous sera envoyée dans un délai de 10 jours civils après la réception de votre demande.

Recommandation concernant la proposition relative aux frais de service de mise en jeu

Le gestionnaire est d'avis que la mise en œuvre des frais de service de mise en jeu proposés est dans l'intérêt du FNB et recommande aux porteurs de parts de voter POUR les frais de service de mise en jeu proposés.

Le comité d'examen indépendant (le « CEI ») du FNB s'est penché sur les questions de conflit d'intérêts potentiel se rapportant aux frais de service de mise en jeu proposés et a formulé au gestionnaire une recommandation positive, après avoir déterminé que les frais de service de mise en jeu envisagés donneront lieu à un résultat juste et raisonnable pour le FNB.

Bien que le CEI ait examiné les frais de service de mise en jeu proposés sous l'angle des conflits d'intérêts, il n'a pas pour mandat de recommander aux porteurs de parts de voter en faveur de la proposition ou contre celle-ci. Les porteurs de parts devraient examiner les ententes de mise en jeu et les frais de service de mise en jeu proposés décrits dans la circulaire et prendre leur propre décision.

Date de clôture des registres

Le 9 juillet 2025 est la date de clôture des registres aux fins de déterminer les porteurs de parts ayant droit d'être convoqués à l'assemblée et d'y voter. Vous n'avez le droit d'être convoqué à une assemblée et d'y voter que si vous étiez porteur de parts du FNB à la clôture des affaires à la date de clôture des registres.

Exercice des droits de vote avant l'assemblée

Vous pouvez voter en remplissant le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint, selon le cas, et en le renvoyant par la poste, par téléphone ou par Internet selon les instructions prévues dans le formulaire. Vous pouvez également voter à l'assemblée en y assistant virtuellement.

Si vous avez le droit de voter, mais n'êtes pas en mesure d'assister à l'assemblée, vous pouvez exercer vos droits de vote en utilisant l'une des méthodes suivantes avant l'assemblée :

1. **Voter en ligne** : accédez au site www.proxyvote.com et saisissez le numéro de contrôle à 16 chiffres inscrit sur votre formulaire de procuration ou sur votre formulaire d'instructions de vote, puis suivez les instructions figurant sur le site Web;
2. **Voter par téléphone (Canada et États-Unis uniquement)** : composez le 1-800-474-7493 (anglais) ou le 1-800-474-7501 (français) et saisissez le numéro de contrôle à 16 chiffres qui figure sur votre formulaire de procuration ou sur votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas;
3. **Voter par courrier** : signez, datez et retournez votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas, dûment rempli, par courrier à Broadridge Investor Communications Solutions, Data Processing Centre, P.O. Box 3700 STN Industrial Park, Markham, ON, L3R 9Z9.

Veuillez consulter les directives figurant sur votre formulaire de procuration ou sur votre formulaire d'instructions de vote pour savoir comment exercer vos droits de vote en utilisant ces méthodes.

Pour exprimer votre vote lors de l'assemblée ou d'un ajournement de celle-ci, votre formulaire d'instructions de vote doit être soumis en ligne à www.proxyvote.com ou par téléphone au 1-800-474-7493

au moyen du numéro de contrôle à 16 caractères figurant sur votre formulaire de procuration ou sur votre formulaire d'instructions de vote. Votre formulaire de procuration rempli ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas, doit également être déposé à Broadridge Investor Communications Solutions, Data Processing Centre, P.O. Box 3700 STN Industrial Park, Markham, ON, L3R 9Z9 au plus tard à 10 h (heure de Toronto) le 18 août 2025 pour le FNB ou au moins 48 heures, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, avant toute assemblée ajournée.

Avis important à l'intention des porteurs de parts non inscrits (porteurs de parts véritables) : Vous êtes un porteur non inscrit (un porteur véritable) si votre courtier en valeurs mobilières, votre courtier, votre banque, votre société de fiducie ou tout autre intermédiaire financier détient vos parts de FNB pour votre compte. Dans ce cas, vous n'avez probablement pas reçu de formulaire de procuration, mais vous avez reçu un formulaire d'instructions de vote. Le porteur de titres non inscrit (porteur de titres véritable) ne peut utiliser un formulaire d'instructions de vote pour exercer les droits de vote rattachés à ses parts du FNB directement à l'assemblée ou aux assemblées. Au lieu de ceci, le formulaire d'instructions de vote doit être renvoyé à son intermédiaire avant l'assemblée pour que les droits de vote rattachés aux parts du FNB soient exercés. Si vous êtes un porteur de parts non inscrit (porteur de parts véritable) et que vous souhaitez voter à l'assemblée, vous devez vous désigner comme fondé de pouvoir en suivant les instructions figurant sur le formulaire d'instructions de vote ou en contactant votre intermédiaire bien avant l'assemblée pour savoir comment procéder. Seuls les porteurs de parts enregistrés ou les fondés de pouvoir dûment désignés (y compris les porteurs de parts non enregistrés / les bénéficiaires effectifs qui se sont désignés eux-mêmes comme fondés de pouvoir) peuvent voter à l'assemblée.

FAIT à Toronto, en Ontario, le 21^e jour de juillet 2025.

**PAR ORDRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE GESTION
MONDIALE D'ACTIFS CI, À TITRE DE
GESTIONNAIRE DU FNB**

« Marc-André Lewis »

Marc-André Lewis
Président, en qualité de chef de la direction
Gestion mondiale d'actifs CI

Gestion mondiale d'actifs CI est une dénomination sociale enregistrée de CI Investments Inc.

Pour demander le présent document dans un autre format, veuillez communiquer avec nous depuis notre site Web à l'adresse www.ci.com ou par téléphone au 1-800-792-9355